

REPUBLIQUE DU SENEGAL



Un peuple -un but -une foi

UNIVERSITE CHEIKH ANTA DIOP DE DAKAR



INSTITUT NATIONAL SUPERIEUR DE L'EDUCATION POPULAIRE ET DU SPORT (INSEPS)

*_*_*_*_*_*

DEPARTEMENT D'EDUCATION PHYSIQUE ET DU SPORT

*_*_*_*_*_*

**MEMOIRE DE MAITRISE ES-SCIENCES ET TECHNIQUES
DES ACTIVITES PHYSIQUES ET SPORTIVES
(STAPS)**

*_*_*_*_*_*

THEME

**PROBLEMATIQUE DE DEVELOPPEMENT DE
L'ARBITRAGE
DU VOLLEY-BALL AU SENEGAL**

Présenté par :

Madou Diallo

Sous la direction de :

M. Amadou Anna SEYE
Professeur à l'I.N.S.E.P.S

**ANNEE ACADEMIQUE
2009/2010**

DEDICACE

- A mon DIEU, Le Tout Puissant, Le Clément et à son prophète Mohamed (P.S.L)

Je dédie ce travail :

- A mon défunt père arraché à notre amour, que la terre lui soit légère et que le bon Dieu l'accueille dans son paradis

Vous avez été un parent exemplaire, compréhensif qui a beaucoup œuvré pour une réussite des enfants en particulier moi, je ne trouve pas les mots à vous dédier mais ce travail est le fruit de tous ces sacrifices que vous avez mené durant mon cursus scolaire.

- A ma mère qui continue toujours à se battre pour ma réussite.

- A mon oncle DAOUDA MARY

- A mes tantes MAME, OULY, SALY, KHADY et SIRE

- A mes frères et sœurs : Bouba, Seydou, Ibrahima, Khady, Amy, Assané, Mama, Mouminatou.

- A mes cousins : Seny, Momodou Sy, Seyni, Alpha, Oumar, Jack, Saliou

- A tous les étudiants de l'Amicale des Elèves et Etudiants de Kabiline

- A l'association de KATABA II à Dakar

- A Madeleine Samb pour son soutien financier

REMERCIEMENTS

Mes remerciements vont à DIEU le tout puissant, qui m'a donné la force et courage d'arriver au bout de mon travail

Au terme de cette lourde tache, c'est l'occasion pour moi de remercier particulièrement :

Monsieur Amadou Anna SEYE : mon professeur et directeur de mémoire :

Vous avez guidé ce travail avec rigueur et engagement.

Vous m'avez constamment manifesté votre confiance et vous n'avez cessé de me prodiguer soutien, conseil, encouragement, suggestions et critiques tout au long du travail. Je vous remercie profondément de tout mon cœur.

A tous les professeurs de l'INSEPS

A Nicolas NDIAYE, Moustapha DIATTA, Mr THIOUNE, pour leur disponibilité.

SOMMAIRE

DEDICACE

REMERCIEMENTS

AVANT PROPOS.....	1
INTRODUCTION.....	2
CHAPITRE I : Revue littérature.....	6
I-1 Définition.....	7
I-2 Historique de l'arbitrage.....	7
I-3 Historique de l'arbitrage au Sénégal.....	8
I-4 L'arbitre.....	9
I-4-1 Ses pouvoirs.....	9
I-4-2 ses taches.....	9
I-4-3 la connaissance du règlement et du jeu.....	10
II- Les problèmes liés à l'arbitrage.....	10
II-1 Annonce et problématique.....	10
II-2 Les difficultés auxquelles se heurtent les arbitres.....	10
III- Organisation de la CCA	13
III-1 Règlement intérieur.....	14
III-2 Structure et composition.....	14
IV- Objectifs à atteindre et moyen à utiliser pour améliorer l'arbitrage.....	15
IV-1 l'extension de l'arbitrage.....	15
IV-2 Audio-visuel : Apport et importance pour la formation des arbitres.....	19
SYNTHESE.....	21
CHAPITRE II : Méthodologie.....	23
II-1 Objectif de la recherche.....	24
II-2 Participants.....	24
II-3 Questionnaire.....	24
II-4 Collecte des données.....	25
II-5 Les limites de notre étude.....	25
II-6 Le traitement des données.....	25

CHAPITRE III : Présentation et interprétation des résultats.....	26
Discussion général.....	42
CHPITRE IV : CONCLUTION GENERALE.....	46
PERSPECTIVES.....	49
BIBLIOGRAPHIE.....	52
ANNEXES.....	53

LISTE DES ABREVIATIONS

A.S.F.A : Association Sportive des forces Armées

C.A.V.B : Confédération Africaine de Volley-ball

C.C.A : Commission Centrale des Arbitres

C.S.E : Compagnie Sahélienne des Entreprises

C.C.S.R.Q : Commission Centrale des Statuts – Règlement et Qualification

D.T.N : Direction Technique Nationale

D.U.C : Dakar Université Club

F.L.V.B : Fédération Internationale de Volley-ball

F.S.V.B : Fédération Sénégalaise de Volley-ball

AVANT-PROPOS

Cette modeste étude voit le jour après certaines observations faites au niveau de l'arbitrage du volley-ball sur le terrain d'une part, et après une enquête menée auprès des personnes concernées par ce problème.

Le volley-ball, considéré comme une discipline déshéritée, se pratique sur presque toute l'étendue du territoire sénégalais.

Nous avons constaté que le nombre d'arbitres de volley-ball demeure insuffisant.

Ce travail est particulièrement axé sur l'arbitrage du volley-ball.

Ce document pourrait être un point de départ pour d'éventuels chercheurs; il est évident que ce travail ne peut pas faire ressortir tous les problèmes sur l'arbitrage du volley-ball. Ces quelques lignes qui constitueront cette étude ne sont, en fait, que des points de repère pour ces chercheurs qui suivront éventuellement nos pas pour compléter ce travail.

Le but premier de cette étude est d'orienter et de guider le travail de chercheurs et d'y apporter des contributions nouvelles qui entraîneront des améliorations sur la pratique de l'arbitrage du volley-ball.

Toute erreur de date ou d'attribution est évidemment involontaire. Et nous serons reconnaissant aux éventuels rectificateurs de nous les signaler.

INTRODUCTION

INTRODUCTION

Le sport apparaît comme l'un des phénomènes de la société contemporaine qui attire le plus de personnes au monde.

Les chercheurs en sciences sociales sont partagés sur la question de la naissance du sport.

Certains auteurs estiment que le sport est un phénomène universel, et que sa naissance remonte à l'antiquité.

C'est le cas par exemple de Henri-Irénée Marrou, qui considère donc que le sport existait déjà dans l'antiquité, et désignait « un ensemble de pratique qui concourent à l'éducation physique du jeune grec ».

D'autres auteurs, plus nombreux et surtout récents, estiment en revanche, que la naissance et l'évolution du sport sont étroitement liées à la société industrielle moderne, et affirment que les sports sont alors nés en Angleterre au XIXe-siècle, pays d'Europe alors économiquement le plus avancé.

C'est par exemple, l'avis du sociologue et spécialiste de l'éducation physique et sportive, Pierre Parlebas, pour qui le sport fut inventé par l'aristocratie anglaise du siècle dernier, pratiqué d'abord et exclusivement par elle, puis peu à peu par les classes moyennes et populaires.

En 1922, l'illustre Pierre de Coubertin dans son ouvrage pédagogie sportive, donne une définition célèbre du sport : « le sport est le culte volontaire et habituel de l'effort musculaire intensif appuyé sur le désir de progrès et pouvant aller jusqu'au risque ».

Et il ajoute : « il doit être pratiqué avec ardeur, je dirai même violence. Le sport, ce n'est pas l'exercice bon pour tous, à condition d'être sage et modéré ; le sport est le plaisir des forts, ou de ceux qui veulent le devenir ».

Aujourd'hui, le sport est donc devenu une vaste industrie de programmes et un enjeu majeur pour les chaînes de télévision, notamment pour celles à péage pour lesquelles la possession de droits de retransmission constitue un produit d'appel considérable.

Le volley-ball a été créé vers 1895 par W.G.Morgan.

Ce dernier décida d'inventer un nouveau jeu qui n'occasionnait pas de contact, un jeu qui puisse servir de « récréation » à ses élèves en gymnastique.

Le volley-ball est un jeu codifié qui oppose, sur un terrain délimité et partagé par un filet en deux aires de jeux, deux équipes de six joueurs.

Appelé « Mintonnette » dès sa naissance, le vrai nom a été trouvé par un professeur du collège de Springfield qui, pendant une démonstration du jeu en

1896 fit remarquer à Morgan que les joueurs semblaient faire partir le ballon en arrière et en avant au dessus du filet et qu'alors « VOLLEY-BALL » sera un nom plus descriptif pour ce sport. (Biographie Morgan)

Depuis sa création de 1895 jusqu'en 1957, le volley-ball devient un sport olympique.

Des règles ont été mises en place pour le rendre universel et praticable de la même manière par tous.

Le règlement, qui comporte un certain nombre de règles et plusieurs réponses, permet d'apprécier et d'interpréter les actions dans le jeu.

Son évolution permettra à la fédération d'organiser des stages de formations des arbitres pour le développement de l'arbitrage.

Car ces arbitres doivent avoir également une assez bonne connaissance du code de jeu pour la bonne prestation en tenant compte de l'évolution actuelle du jeu.

Le volley-ball a pris un essor considérable durant ces dernières années par son évolution, non seulement sur le plan technique et tactique mais aussi sur le plan social.

Très pratiquée en Asie et moins en Afrique, cette discipline n'est pas très populaire dans certains pays africains, notamment le Sénégal.

L'arbitre joue un rôle important de par son jugement impartial sur le terrain. Dans tous les sports, les arbitres sont classés par catégorie et le volley-ball n'est pas en reste. Il compte des arbitres de niveau régional, national et international.

Le nombre d'arbitres de Volley-ball au Sénégal est passé en 2010 à 18 (2 internationaux, 4 candidats arbitres internationaux, 5 nationaux, 7 régionaux), dont 15 actifs ce qui n'est pas grand-chose et en plus les perdium qu'ils perçoivent ne sont pas consistants.

Y a-t-il suffisamment de candidats intéressés et motivés pour que la Fédération organise régulièrement des sessions de formation à l'arbitrage ?

Les arbitres sont des proies faciles pour les entraîneurs, dirigeants, les joueurs mais plus particulièrement les journalistes et les supporters.

Dans tous les sports pratiqués au Sénégal, ils sont victimes d'injures et de menaces de toutes sortes.

On constate que l'environnement n'est pas très favorable et sécurisé malgré la présence parfois des forces de l'ordre.

Quand un arbitre siffle pour faire respecter les règles d'arbitrage en sanctionnant négativement surtout, une action dans le jeu, il est tout de suite pris à partie par l'équipe adverse (dirigeants, entraîneurs, joueurs, supporters).

La quasi-totalité des décisions prises par les arbitres sont décriées. On constate qu'il n'y a pas assez d'arbitres au volley-ball.

Cette situation nous amène à chercher les problèmes à l'origine de cette insuffisance.

Nous pensons que c'est le nombre de stages de formation programmés, qui devrait permettre aux arbitres d'avoir une maîtrise parfaite des règles de jeu pour une bonne prise de décision suivant les actions de jeu au volley-ball, qui est à l'origine de ce nombre insuffisant.

Pour répondre à cette question nous allons mener une enquête auprès des arbitres, des entraîneurs, des dirigeants (entretien) ainsi que des joueurs et supporters (questionnaire).

Notre étude va s'articuler autour des quatre chapitres suivants :

- la revue de littérature
- la méthodologie
- la présentation et l'interprétation des résultats
- la conclusion et les perspectives

CHAPITRE GENERALITES SUR L'ARBITRAGE

I-1- DEFINITION DE L'ARBITRAGE

Arbitrer c'est : être responsable

Toute organisation a son règlement

Toute compétition a son règlement

Chaque responsable a sa fonction définie

L'arbitre a son rôle défini par :

- *les statuts et règlements de la FSVB*
- *le code d'arbitrage de la FSVB*
- *le règlement intérieur de la CCA*

Il est tenu :

- D'appliquer les « statuts et règlements » de la FSVB

- De faire appliquer les statuts et règlements de la FSVB

Il est conseillé, et vivement recommandé à chaque membre du corps arbitral de la FSVB d'être en possession des statuts et règlements de la FSVB et de les tenir à jour à chaque modification.

Il va sans dire que chaque arbitre doit se munir du code d'arbitrage. (Le petit Robert de l'Arbitrage)

L'arbitrage est le contrôle de l'application des lois sur le terrain, confié à une tierce personne dont la neutralité est supposée garante de l'impartialité de son jugement.

L'arbitrage est un sacerdoce et qui dit sacerdoce dit serment. C'est pourquoi l'arbitre doit respecter et remplir ses fonctions jusqu'à sa retraite. L'arbitre est le juge.

Il est le directeur du jeu qui a pour rôle de diriger le match dans un bon esprit de jeu tout en faisant respecter les lois et règles de jeu, en intervenant à chaque fois que la loi est bafouée. Arbitrer, c'est en effet juger, départager deux parties en fonction d'un règlement commun, d'un consensus préétabli ou chacun devra respecter ses engagements, son contrat.

I-2 HISTORIQUE DE L'ARBITRAGE

En matière de sport, un arbitre est une personne neutre qui doit veiller au bon déroulement des épreuves et respect des règlements et autres lois du jeu.

L'arbitrage sportif existait déjà sous l'antiquité, mais a eu tendance à disparaître du moyen âge au XVIIIe siècle.

Le jeu de la paume médiévale n'avait pas ainsi de corps arbitral, les joueurs devant s'incliner devant les décisions du public.

Chaque sport connaît une histoire différente sur la gestion de l'arbitrage comme le montre aujourd'hui la très grande variété existante dans ce domaine :

- arbitrage vidéo ou pas

- un seul arbitre ou plusieurs
- arbitre seul maître à bord ou franchement isolé en cas de tempête
- etc.

Dans l'arbitrage du sport antique, grec et romain avaient recours à des arbitres. Ces derniers étaient déjà omnipotents. Il existe toutefois des recours, comme le suggère le serment des jeux olympiques antiques qui précise dans son article 13 : « Tout concurrent mécontent d'une décision peut en appeler au sénat contre les arbitres : ceux-ci seront punis ou leur décision annulée si elle est jugée erronée ».

Les romains étaient également très pointilleux sur les questions d'équité sportive.

I-3 HISTORIQUE DE L'ARBITRAGE AU SENEGAL

Après sa création en 1961 la Fédération Sénégalaise de Volley-ball a mis en place la CCA (Commission Centrale des Arbitres) en 1962 avec cinq (5) membres.

Elle a été dirigée par Mr Omar Fall qui a aussi présidé la CCA Africaine dans les années 70. Il était arbitre international et a eu à officier aux jeux olympiques. Il a formé deux autres arbitres internationaux en la personne de Mamadou DIOUF et Chimère BOP.

Le nombre des arbitres sénégalais est passé à huit dans les années 70 pour atteindre douze arbitres dans les années 80 avec comme président de la CCA Antoine DASYLVA.

L'arbitrage sénégalais a ensuite connu une traversée du désert avec une absence d'arbitres internationaux pendant une vingtaine d'années (1980 à 2000).

C'est en 2000 que le centre de développement de Dakar a organisé un stage de candidats arbitres internationaux et le Sénégal a eu 2 admis en la personne de Amadou Anna SEYE et Assane Kane DIALLO qui vont obtenir leur grade d'arbitres internationaux plein en 2004.

Cette même année le Sénégal a organisé un deuxième stage de candidats d'arbitres internationaux avec à l'arrivée quatre admis pour le Sénégal (Issa Touré, Lamine Bâ, Mamour Ndiaye et Fatou Ndiaye).

Le nombre d'arbitres de volley-ball Sénégalais est passé en 2010 à 18 arbitres dont 15 sont actifs (2 arbitres internationaux / 4 candidats arbitres internationaux / 4 arbitres nationaux / 8 arbitres régionaux). (Document CCA réactualisé en 2010) (FSVB).

I-4 L'ARBITRE :

I-4-1 Ses pouvoirs :

L'application de l'arbitrage doit amener une prise de conscience générale, le respect de l'éthique sportive ne doit pas être un vain mot.

Par ailleurs, les arbitres doivent comprendre que le volley-ball est un sport d'attaque. Il restera aux joueurs d'en sauvegarder esprit.

Les pouvoirs d'arbitres sont sans frontières dans le terrain de jeu. C'est la personne qui a toujours le dernier mot. C'est le personnage suprême qui a la responsabilité des équipes se trouvant dans le terrain de jeu.

Nous pouvons ainsi dire que l'arbitre a le pouvoir :

- d'arrêter le jeu pour toute infraction aux lois
- il dispose d'un barème de sanction afin de punir les fautifs.
- il lui est tenu de faire respecter les lois du jeu en faisant recours à un barème de sanctions, appliqué en fonction de la gravité de la faute.

Il a le pouvoir de disqualifier, d'exclure, d'expulser sans avertissement préalable, tout joueur officiel coupable d'injure, d'attitude incorrecte, de grossièreté, de brutalité systématique, ses décisions, fondée sur l'observation sont sans appel.

I-4-2 Ses tâches

La tâche fondamentale de l'arbitre est qu'il est chargé de faire respecter l'ensemble des textes qui constituent le règlement.

Le code est mis à sa disposition, c'est pourquoi d'autres indications viennent s'ajouter à son pouvoir.

L'arbitre doit avoir une bonne connaissance des règles qu'il doit faire respecter.

IL doit appliquer ces règles de jeu dans un esprit sportif, être un directeur de jeu.

IL doit arbitrer dans l'esprit de jeu.

Tout cela veut dire que l'arbitre doit conduire le match dans les limites du tolérable quelques soient les appréciations ou interprétations des techniciens et des joueurs.

L'arbitre doit adapter son arbitrage en fonction de la situation qui est présente.

Dans ce cas, l'arbitre a deux fonctions ; il est :

- directeur du jeu,
- directeur de conscience.

En effet, l'arbitre devient une personne qui est sensée calmer et raisonner un certain nombre d'individus dont il est le seul responsable, ceci dans le contexte du match et des règles du jeu. Ses constantes interventions doivent rappeler aux joueurs qu'il y a une personne qui est chargée de faire respecter la morale sportive, le fair-play afin de garantir le bon déroulement d'une compétition.

C'est à partir de ces trois éléments, qu'il va user de ses connaissances d'une manière souple : qu'il doit savoir prendre des décisions suivant le déroulement et les réalités du match; éviter des décisions aveugles strictes et rigoureuses qui peuvent aller à l'encontre de l'esprit du jeu.

I- 4-3 LA CONNAISSANCE DU REGLEMENT ET DU JEU

La connaissance du règlement est sans doute la première condition pour postuler à la mission d'arbitre.

Un arbitre doit avoir une connaissance parfaite du règlement et des règles de jeu.

Il doit avoir :

- Un savoir : c'est-à-dire une maîtrise de tout le règlement, de toutes les règles de jeu relatives à la discipline et une compréhension de toutes les actions par les joueurs.

- Un savoir être : la finalité de l'arbitrage étant de permettre le jeu dans toute sa dimension, l'arbitre se doit d'appliquer adéquatement les règles du jeu afin de montrer un comportement exemplaire.

- Un savoir faire : après l'acquisition de toutes ces connaissances l'arbitre doit faire preuve de personnalité et montrer qu'il est le maître du terrain. Il doit s'imposer tout en évitant toutes frustrations de la part des joueurs dans la manière de les sanctionner.

II- LES PROBLEMES LIES À L'ARBITRAGE

II- 1 – ANNONCE ET PROBLEMATIQUE

Dans ce sous chapitre, nous avons présenté d'une façon générale la complexité des mécanismes mis en jeu dans l'exécution de la tâche d'arbitrage.

Les problèmes soulevés sont importants.

Un certain nombre doit être rempli pour bien arbitrer.

- connaître le code
- connaître le jeu
- posséder les qualités perceptuelles et psychologiques nécessaire à la fonction.

Pourtant, bien que souvent réunies, ces exigences ne suffisent pas à expliquer les difficultés ou les insuffisances constatées dans l'arbitrage.

La problématique de notre sujet, se pose alors comme telle :

La fédération organise-t-elle souvent des sessions de formation à l'arbitrage ?

Y a-t-il suffisamment de candidats à ces formations ?

Ces arbitres sont-ils compétents pour faire leur travail comme il se doit ?

A/ - LES INFRACTIONS DANS LE JEU

En effet, ces problèmes se posent, parce que, de nos jours les compétitions du volley-ball sont gagnées par une vague de pratique anti-réglementaire, très agressive.

Les arbitres montrent devant ces actions une nette impuissance, malgré les pouvoirs qu'ils possèdent. Avec cette constante bienveillance des arbitres, le volley-ball pourrait connaître des obstacles certains pour son évolution.

Il faut alors, alerter tous les responsables afin de faire des analyses qualitatives sur le jeu, le règlement, l'arbitre et ses pouvoirs dans le terrain de jeu.

Les infractions commises par nos joueurs aujourd'hui dans nos terrains sont d'une grossièreté inouïe, et les sanctions correspondantes sont à tel point faibles que les pratiquants se vouent à la récidive.

L'analyse de l'évolution des infractions montre que les premières minutes et les dernières du match sont les plus irrégulières.

Ceci à cause de certains facteurs :

- En début de match, les joueurs jouissent d'une fraîcheur physique ; veulent marquer des points et prendre de l'avance sur l'adversaire.
- En fin de partie, les joueurs sont fatigués, donc commettent des fautes pour compenser leur manque.

C'est ce qui explique leur agressivité.

En effet, ce passage illustre parfaitement le comportement des arbitres devant certains actes irréguliers accomplis dans le terrain de jeu.

L'attention des arbitres est surtout captée par la balle qui est le centre d'intérêt principal dans le match ; c'est pourquoi ils ont tendance à oublier ou même à faire des confusions des fautes dans la prise de leur décision.

Nous estimons que si les arbitres ne redoublent pas de vigilance sur les infractions commises dans tout le terrain de jeu, le volley-ball ne connaîtra pas une évolution positive.

On peut dire que les arbitres assurent une bonne entreprise sur les diverses considérations dont la rapidité du jeu, la surface du terrain. Egalement pour mieux cerner la situation des deux équipes dans le match.

B/ -ETUDE DES CAPACTES DE L'ARBITRAGE

TACHE ET PERFORMANCE

L'arbitre dans l'exécution de sa tâche, connaît un certain nombre de facteurs qui influencent son jugement. L'environnement et la personnalité ont une grande importance dans les prises de décisions de l'arbitre.

La performance ; c'est la façon dont un individu, compte tenu de ses capacités et de l'environnement, réalise la tâche.

Elle dépend d'au moins 3 classes importantes de variables indépendantes :

- L'environnement qui représente les conditions sous lesquelles la tâche est réalisée
- L'individu ou opérateur qui est le lien entre la tâche et les conditions imposées
- Enfin les caractéristiques de la tâche peuvent se comprendre par le type et le contenu.

La tâche, lorsqu'on veut établir son contenu, les approches peuvent être différentes suivant les définitions proposées. Nous retiendrons celle de J. LEPLAT et J. PATHLOUS :

- « La tâche : au sens étroit, c'est un objectif assigné au sujet
- Au sens large : ce sont les instructions ou les consignes définissant les objectifs mais aussi éventuellement certains modalités de fonctionnement ».

« C'est le dispositif, ensemble organisé des objectifs à prendre en considération pour la réalisation des objectifs assignés à l'opérateur ».

La tâche d'arbitrage englobe :

- le support : le code d'arbitrage
- les instructions : faire respecter le règlement
- les modalités de fonctionnement :
 - . Placement et déplacement
 - . Intervention par interruption du jeu
 - . emploi des gestes codifiés.

Le contexte du match : le niveau de jeu, la qualité des joueurs et l'environnement.

Les capacités et le savoir, le savoir-faire qui comprend les aptitudes corporelles (endurance, efficacité cardio-pulmonaire) d'une part, et la connaissance du code et du jeu d'autre part. Ceci, compte tenu du fait qu'il est au-dessus de tout le monde (joueurs, entraîneurs).

Les qualités psychopédagogiques qui sont d'une grande importance dans la performance de l'arbitre. La sensation (vision, perception) ; la concentration : l'arbitre doit garder une grande attention sur le match qu'il dirige ; enfin les

relations pédagogiques c'est-à-dire le contact qu'il doit avoir avec les joueurs, les responsables d'équipe, les officiels, le ballon, le deuxième arbitre.

II-2 LES DIFFICULTÉES AUXQUELLES SE HEURTENT LES ARBITRES

Les arbitres rencontrent de grosses difficultés, actuellement, pour diriger et mener bien une compétition de volley-ball.

D'abord, au niveau de la haute compétition que nous observons, la masse des jeunes qui montent vers l'élite risque de suivre la mauvaise voie tracée par leurs aînés, ce qui entraînera la perte du côté spectaculaire et ludique du volley-ball au profit de l'aspect compétitif.

L'origine de cette « barbarie » est l'enjeu des compétitions. Les influences des enjeux sont très grandes.

« La désignation d'un gagnant ou d'un perdant ne ressort pas du domaine du naturel ». (Daniel THOMASSIN). Cela prouve que l'aspect compétitif a pris le dessus sur l'aspect ludique ; donc le but du sport revient à dégager une élite composée d'individus sensés être supérieurs aux autres. Il ajoute : « la haute compétition s'intègre parfaitement à l'idéologie de notre société, qu'elle soit ou reste capitaliste ou communiste, société de rendement, de lutte entre les hommes où tout rapport humain ne peut être conçu comme termes d'affrontement ».

Nous pouvons dire que, de nos jours, le but essentiel de la compétition n'est plus la sportivité mais le résultat final. Les opposants sont des rivaux ; les adversaires sont des ennemis. Il n'est plus question de jeu mais de combat.

Aujourd'hui, dans la compétition, l'honneur est en jeu. C'est pourquoi les joueurs, avant un match, sont conditionnés et sont préparés psychologiquement. Leur comportement s'explique car c'est leur environnement qui le leur exige.

L'échec, la faillite, la défaite deviennent synonymes de déshonneur, mort d'une équipe, d'une société d'une nation, d'un continent.

Devant tous ces faits, l'arbitre voit son rôle, sa tâche et ses pouvoirs prendre des proportions considérables ; il se doit de mettre à sa disposition toutes les armes pouvant contribuer, d'une manière positive, à sa périlleuse mission.

III - ORGANISATION DE LA COMMISSION CENTRALE DES ARBITRES (C.C.A)

III-1 Règlement intérieur

La réglementation de l'arbitrage a été confiée à la commission des arbitres, marqueurs et chronométreurs par la fédération sénégalaise de volley-ball conformément aux dispositions de l'article 19 du règlement intérieur. Toutes les décisions de cette commission sont exécutoires sauf avis contraire du bureau fédéral.

Le règlement intérieur de la FSVB est composé de 38 articles et est géré par la commission fédérale des arbitres qui a pour rôle de faire observer ce règlement dans les meilleures conditions possibles. Ce règlement est établi comme suit :

- un bureau qui comporte un président, un vice président, un secrétaire, un trésorier et d'autres commissions (financière, médicale...).
- le lieu de rencontre ; siège de la fédération.
- les jours et l'heure des réunions pour des critiques
- mode de désignation des arbitres (C.C.A)
- sanctions des arbitres
- récompense des arbitres
- catégorisation des arbitres : arbitres fédéraux, régionaux, nationaux et internationaux.
- aptitude des arbitres
- organisation des stages d'arbitres
- un arbitre qui reste un ou deux ans sans officier doit faire un recyclage.

III-2 Structure et composition

La commission d'arbitre est géré par un bureau composé de :

- un président : Amadou A. Seye
- un vice président : Antoine Dasyuva
- un trésorier : Gabriel Doumbia
- un secrétaire : Maguette Diop

IL y a des :

- Arbitres régionaux
- Arbitres nationaux
- Arbitres internationaux

Ce bureau veillera à l'application de la réglementation de l'arbitrage. IL sera chargé également de structurer et donner des rôles à toutes les commissions opérant sur l'ensemble du territoire national. Les arbitres sont divisés par grade et par catégorie.

IV- OBJECTIFS À ATTEINDRE ET MOYENS A UTILISER POUR AMELIORER L'ARBITRAGE.

Nous allons entamer cette partie dans le but de chercher et d'apporter des contributions qui auront une action positive au perfectionnement des arbitres. En effet les conclusions que nous tirons de notre étude vont porter sur deux points essentiels pour l'amélioration des conditions de l'arbitrage, c'est :

- a- L'extension l'arbitrage
- b- L'audio-visuel : apports et importance pour la formation des arbitres.

IV-1 : L'EXTENSION DE L'ARBITRAGE

Il paraît important de mener une politique de motivation des arbitres dans un premier temps, et étendre parallèlement la pratique de l'arbitrage dans un deuxième temps.

Donc il est nécessaire de trouver les solutions nécessaires pour remédier aux difficultés qui apparaissent au niveau de l'arbitrage.

Pour cela la question est de savoir quels procédés utiliser pour aborder cette campagne d'extension de l'arbitrage !

Cette politique ressort de la compétence de plusieurs instances qui sont :

Article 4 : La fédération sénégalaise de volley-ball

Elle a pour but de :

- contribuer au développement de l'éducation physique en général et du volley-ball en particulier au Sénégal.
- organiser, réglementer, contrôler, animer et développer la pratique du volley-ball, sous toutes ses formes au Sénégal.
- de favoriser la création de nouvelles équipes ou associations sportives et culturelles attirées par la pratique du volley-ball tout en veillant à la continuité de leur existence et à leurs activités.
- d'organiser et / ou contrôler le déroulement de ses compétitions nationales et internationales
- faire appliquer les règles de jeu et les commentaires y afférent, unifier l'interprétation et veiller à leur respect.
- réglementer les transferts des joueurs entre ligues ou comités.

Encourager l'organisation de cours et de stages de perfectionnement techniques et d'arbitrage.

Article 14 : Les commissions fédérales

Article 14 : Les commissions fédérales reçoivent du bureau, une délégation contrôlée ; elles sont des organisations responsables de l'application des règlements fédéraux dans la limite de leurs attributions.

- le président choisi en principe parmi les membres du conseil d'administration est proposé par le président de la fédération.

Cette proposition doit être approuvée au scrutin secret par un vote du conseil d'administration. Leurs membres sont choisis par les présidents de commissions qui devront présenter la liste de leurs collaborateurs au président de la fédération pour avis.

Cette liste, une fois acceptée par le président de la fédération doit être ensuite communiquée au bureau fédéral pour ratification.

Les commissions ont pouvoir de décisions dans la limite de leurs attributions toutefois leurs délibérations ne peuvent être notifiées et rendues publiques sans l'avis du bureau fédéral qui peut opposer un droit d'arrêt publication et notification des décisions.

- le bureau fédéral peut dans ce cas, demander à la commission intéressée pour réviser son point de vue pour le mettre en conformité avec la politique fédérale, liberté est alors laissée à la commission de venir exposer son point de vue à la prochaine réunion du bureau fédéral, qui statuera sur le fond et sous appel.

Les présidents ; le secrétaire général et le trésorier général font partis de toutes les commissions mais ils n'ont droit de voter.

Pour toute décision qui n'entrerait pas dans le cadre précis de la délégation donnée par le président de la commission avec l'accord au président de la fédération et dans l'intervalle des réunions au conseil d'administration peut soumettre la décision projetée à l'approbation du bureau fédéral.

En dehors des délégations données par le conseil d'administration, le bureau peut déléguer également certains pouvoirs à des commissions ou les changer de préparation son travail.

Article 15 : La direction technique nationale.

Elle regroupe en son sein toutes les commissions techniques de la fédération.

Elle a pour attribution de coordonner et de superviser les activités de ces différentes commissions dans le cadre de la politique générale définie par la fédération sénégalaise de volley-ball.

Elle propose au bureau fédéral :

a/ la définition d'une technique nationale

- l'étude de toutes les améliorations de jeux (progression technique du volley-ball sénégalais)
- la diffusion de la technique de ces améliorations
- la désignation de délégués techniques régionaux
- l'étude de toute proposition du club sénégalais de joueurs ou joueuses.

b/ la recherche d'éléments de valeur susceptibles d'être sélectionnée, stage des entraîneurs et des rencontres pourra servir de pré-sélection ;

c/ le contrôle et la liaison avec le conseil des entraîneurs de C.A.V.B de la F.I.V.B en vue de l'application stricte du programme de travail préétabli assurer la direction des écoles et centre de volley-ball.

d/ Elle est chargée en outre :

- de l'homologation sur le plan, national des terrains ;
- de dresser un fichier des terrains aptes et homologués pour la désignation des terrains de rencontres, elle peut suspendre ou annuler l'homologation d'un terrain. Elle peut homologuer ou agréer tout matériel servant à l'équipement d'un terrain ainsi que les différents matériaux qui lui sont soumis par les constructeurs ou fabricants.

Elle examine le plan d'installation des projets de construction qui doivent être soumis avant le commencement d'exécution et conseille les promoteurs.

Elle porte à la connaissance des clubs soit par publication de brochures tous les perfectionnements et nouvelles techniques se reportant aux aménagements.

Elle répond à toutes les questions techniques qui lui sont proposées concernant ses attributions ci-dessous exposées et peut éventuellement déléguer un ou plusieurs de ses membres pour donner son avis sur les cas qui lui sont soumis.

Article 16 : La commission centrale des arbitres

Désignée par la fédération c'est d'elle que doivent naître les propositions.

Elle a pour attribution de :

- veiller à la stricte application des lois de jeu ;
- organiser des cours d'arbitrage à l'échelon fédéral ;
- faire passer des examens aux candidats arbitres ;
- désigner l'encadrement, pour les rencontres fédérales des arbitres et juges de lignes ;
- réviser et soumettre la ratification de la FSVB chaque année la liste des arbitres officiels ;
- soumettre à la ratification du bureau fédéral, les nominations des arbitres y compris celles des arbitres honoraires et les radiations ;

- juger en appel des décisions des commissions régionales des arbitres se rapportant aux lois du jeu ;
- statuer sur les cas de récusation d'arbitres ;
- infliger des sanctions aux arbitres convaincus de fraude ou manque total volontaire d'activité.

Commission Centrale des Statuts - Règlements et Qualification (C.C.S.R.Q)

Article 17 : Elles collaborent étroitement avec la C.C.A dans l'interprétation des lois du jeu. Elle est plus spécialement chargée de :

- . L'homologation des licences
- . Mutations interrégionales
- . Mutations régionales dans les cas spéciaux énumérés des règlements généraux
- . Licences des joueurs lors de leur affiliation à la FSVB
- . L'affiliation à la FSVB des associations
- . Dissolution fusion et changement de titre des associations
- . Examens et décision en appel contre la décision ligue
- . Sanctions contre les fraudes en matière de licences de mutation ou autres
- . Étude préalable des décisions concernant les mutations
- . Préparation et mise au point des projets de modifications des règlements et statuts
- . Étude et proposition au bureau fédéral pour autorisation demandée par les clubs se déplaçant en dehors de leur circonscription administrative ou à l'étranger
- . L'homologation les règlements sportifs des championnats (fédéraux et régionaux) coupes championnats tournois
- . Reçoit obligatoirement les règlements élaborés par les ligues régionales et comités, leur calendrier de championnat régional
- . la C.C.S.R.Q est seule compétente en matière d'attribution par elle même.

Article 18 : Les ligues et comités se tiendront en rapport constant avec la fédération et lui devront lui faire parvenir régulièrement le plus rapidement possible le procès verbal officiel ou une analyse de leurs décisions :

Les présidents des ligues régionales et des comités sont responsables de la marche de leur association. Ils ont dans tout vote du bureau du comité directeur voix prépondérante en cas de partage des voix en leur absence.

Le président de séance conserve les mêmes prérogatives.

Ils ont le droit de demander à leur bureau ou à leur comité directeur une deuxième délibération sur toute décision qu'ils estiment prendre par l'un de ces deux organismes, en contradiction avec les règlements existants.

Article 19 : le prix de la licence est fixé par le conseil d'administration, ou la fédération.

Cette somme est répartie entre la fédération et les ligues régionales.

Les modalités de cette répartition sont fixées par le conseil d'administration.

IV-2 : Audio-visuel : Apport et importance pour la formation des arbitres

La connaissance des règles de jeu doit être assimilée et respectée. La qualité de la prestation des arbitres dépend :

1- de la connaissance du code de jeu

2- des comportements des joueurs

3- de l'environnement

4- des capacités et de la responsabilité des arbitres.

Tous ces aspects doivent être en évolution. Les principaux reproches faits aux arbitres concernant leur manque d'inscription et de courage sont accusés soit par leurs capacités insuffisantes soit par leur expérience incomplète du jeu et des conduites des joueurs.

Notre objectif est de trouver les moyens qui nous permettront de proposer des solutions pour combler ces lacunes.

De plus, la tâche d'arbitrage, la dépense d'énergie due aux déplacements requièrent une condition physique irréprochable. C'est une qualité indispensable à la bonne exécution de la tâche, quand on connaît les effets sur la perception, sur la qualité de suivre les actions au plus près. Cela se remarque surtout au dernier set quand les décisions peuvent créer des effets négatifs.

Tous ces éléments constituent des points essentiels pour le perfectionnement des arbitres. C'est pourquoi, l'expérience de l'arbitre peut être complétée car il est parfois difficile d'apprécier des éléments tactiques et techniques nouveaux pour lui ; il faudra alors les reproduire. C'est là qu'apparaît l'importance de l'audio-visuel.

C'est un moyen important dans la formation et le perfectionnement des arbitres. Il vient compléter les expériences vécues des arbitres et permet d'acquérir de nouvelles connaissances sur l'arbitrage. La manière de distinguer les erreurs lorsqu'elles se situent sur les plans différents, alors l'audio-visuel est d'un grand secours quand il est question de litige.

Les documents audio-visuels peuvent contribuer efficacement et principalement aux objectifs suivants :

- la sensibilisation,

- l'apport de connaissances fondamentales,

- les supports de cas pouvant être source de discussion,

- les éléments de référence, comparaison, vérification. (Images)

C'est pour montrer ou expliciter toute action quand il y a contestation sur les décisions des arbitres.

Parmi les outils utilisés actuellement, le magnétoscope semble être plus adapté par la formation car il permet tout aussi bien la lecture immédiate de documents « pris sur le vif », que leurs observations en différé.

Mais utiliser l'audio-visuel suppose disposer des moyens financiers qui permettent d'y obtenir. Mais l'arbitrage est indispensable dans un match, donc pour la formation des arbitres, les instances doivent se concerter afin de disposer des outils de l'audio-visuel, ne serait-ce qu'un magnétoscope.

L'audio-visuel comporte beaucoup d'avantages :

- L'image qui peut dans une certaine mesure compléter votre expérience vécue sur le terrain.
- Montrer les interprétations possibles du règlement en fonction des niveaux de jeu.
- Etudier les comportements
- Sensibiliser
- Préciser les critères
- Uniformiser les interprétations

Notre objectif est d'encourager les leaders pour qu'ils prennent la décision de se procurer ces outils indispensables pour notre sport en général et l'arbitrage en particulier.

L'audio-visuel n'a pas que des avantages, il n'est pas parfait il ne reproduira pas les conditions réelles du match, par exemple, nous ne verrons pas les conditions de tension, ni celles de fatigue qui sont habituellement présentées et qui modifient la perception.

Nous concluons en disant que les avantages de l'audio-visuel sont perçus comme des outils qui fixent l'observation humaine dans l'espace et le temps. Il complète et rectifie l'observation partielle et partielle lorsqu'elle est écrite ou parlée. C'est un véritable document vivant, c'est une mémoire fidèle et objective qui nous permet de retrouver la totalité des manifestations d'un groupe ou d'un individu.

SYNTHESE

Dans ce chapitre, l'idée qui émerge est que l'arbitre rencontre d'énormes difficultés qui sont engendrées en général par les instances de la fédération sénégalaise de volley-ball. Les problèmes soulevés se divisent en trois plans :

A/ Sur le plan de la formation des arbitres

La formation des candidats arbitres est assurée par la commission des arbitres. Les candidats sont des volontaires qui veulent participer aux différentes compétitions organisées par la fédération.

Conformément aux dispositions de l'article 4 du règlement intérieur, la commission d'arbitrage organise des cours d'arbitrage à l'échelon nationale en accord avec la direction technique nationale. Elle fait passer des examens théoriques et pratiques aux candidats arbitres régionaux et fédéraux. D'autre part, l'article 5 nous définit que les arbitres de la fédération sénégalaise de volley-ball sont classés en catégories :

- Arbitre régional
- Arbitre national
- Arbitre international

Pour gravir les échelons, les articles 6,7 et 8 nous assurent le procédé utilisé par la commission sous la forme des nominations décidées par les diverses instances :

- les ligues régionales
- le bureau fédéral sur proposition de la commission fédérale des arbitres.

Ces nominations sont évidemment précédées par des examens théoriques et pratiques et par une série de critiques bien déterminées.

Le règlement intérieur est clair et bien défini. Maintenant reste à savoir si ces articles sont bien appliqués.

- La commission d'arbitrage se réunit une fois par semaine pour discuter sur les problèmes généraux qui surgissent au niveau des compétitions sur l'ensemble du pays.

B) Sur le plan du fonctionnement

Nous estimons que toutes les régions ont une Commission Régionale d'Arbitres (C.R.A), mais seule celle de Dakar fonctionne et dirige les rencontres locales dans d'assez bonnes conditions. Ce fait est lié à la vulgarisation du volley-ball et à la répartition des arbitres au niveau des régions.

C/ Sur le plan du niveau de l'arbitrage

Arbitrer suppose, posséder des capacités tant physiques, morales, qu'intellectuelles vues par les entraîneurs, joueurs, spectateurs et journalistes, les arbitres sont en général considérés comme des individus quelconques n'ayant pas les qualités intellectuelles requises, et faisant partis d'une classe hiérarchique basse.

Mais nous voudrions attirer l'attention des gens et leur faire savoir que tout individu n'est pas en mesure d'arbitrer. Ces arbitres, qui sont sous la « pluie » des injures, des critiques les plus subjectives ne sont pas aidés dans leur tâche.

La vocation, l'amour du sifflet, un vieux désir d'être juge a entraîné ces hommes, qui ne sont que des hommes comme tout homme, dans le terrain de jeu pour tenter de mener à bien tout ce qu'ils dirigent. Hors de nos frontières, pour illustrer le niveau d'étude d'arbitres, ils sont docteurs, chefs de services, médecins.

Concernant leur niveau technique, les arbitres sénégalais du volley-ball sont faibles excepté deux ou trois qui opèrent dans le championnat national et capable de conduire un match sans commettre beaucoup d'erreurs qui amèneraient le match à dégénérer.

(Document de la FSVB réactualisé en 2010)

Les arbitres doivent donc posséder non seulement des qualités physiques, morales, intellectuelles mais aussi faire appliquer les règles de jeu dans un bon esprit.

CHAPITRE II - METHODOLOGIE

METHODOLOGIE

Ce présent travail se veut une contribution à la recherche constante engagée par les législateurs et les techniciens du volley-ball pour améliorer l'arbitrage et l'adapter aux exigences de son environnement.

Il revêt une importance particulière puisqu'il est entrepris dans le cadre des cent quinze ans d'existence du volley-ball (1895-2010).

Dans une première partie, elle traite des opinions des joueurs, des entraîneurs, des dirigeants, des arbitres et des supporters sur le développement de l'arbitrage en rapport avec la qualité du jeu.

Dans une deuxième partie, elle traite les problèmes liés à l'arbitrage et les solutions à apporter pour son amélioration par rapport à l'évolution du jeu d'une manière générale.

II-1-Objectifs de la recherche

Il s'agit de mettre en évidence la nature de l'évolution de l'arbitrage du volley-ball dans cette dernière décennie et de déterminer l'insuffisance des arbitres due à l'irrégularité des formations de ces derniers pour le développement du volley-ball Sénégalais.

II-2- Questionnaire

Nous avons opté pour un entretien et un questionnaire qui, pour les raisons d'organisation, permettrait de toucher un maximum de personnes.

Nous avons jugé nécessaire d'utiliser des questions fermées et ouvertes pour avoir le maximum d'éléments de réponses.

Les 90 constituent l'échantillon avec lequel nous avons travaillé avec 30 joueurs (18 hommes et 12 femmes), 10 entraîneurs, 10 dirigeants, 10 arbitres (9 hommes et 1 femme), et 30 supporters.

II-3- participants

Dans le choix de notre population, nous avons été guidés par le souci, d'avoir l'opinion d'un maximum de joueurs, d'entraîneurs, de dirigeants, de supporters des différents clubs de première division de la région de Dakar (ASFA, CSE, DUC) mais aussi des arbitres officiants dans cette division.

Nous avons pu interroger 90 personnes.

II-4- Collecte des données

Nous avons choisi pour notre investigation la région de Dakar parce que, c'est dans cette région que l'on dénombre la majorité des équipes évoluant en première division. Pour éviter la perte des questionnaires, nous nous sommes rendu sur les lieux d'entraînement, les domiciles ou au niveau du siège de la FSVB pour la distribution et à la récupération des questions.

A chacun de nos interlocuteurs, nous avons brièvement exposé les raisons de notre démarche ; certains joueurs éprouvant quelques difficultés à répondre aux questions, étaient aidés par les entraîneurs ou même par d'autres joueurs.

Nous avons remarqué que toutes les informations obtenues des questions remises aux joueurs, dirigeants entraîneurs arbitres et supporters nous ont été présentées de façon claire.

Ce qui dénote que dans l'ensemble le questionnaire a été compris.

II-5- Les limites de notre étude

Pour la distribution et la collecte des données, nous avons souhaité toucher le maximum de sujets possibles. Ceci aurait sans doute pu nous permettre de recueillir le maximum d'informations. Nous avons tenu compte de la population du volley-ball au Sénégal qui est relativement faible par rapport aux autres disciplines telles que le football et le basket-ball, de l'insuffisance de moyens financiers et aussi de l'arrêt des compétitions et du temps dont nous disposons. Nous nous sommes limités essentiellement aux différents clubs réguliers du championnat national et affiliés à la FSVB tels que (ASFA, CSE, DUC).

Par ailleurs, nous avons rencontré quelques difficultés concernant la distribution et la récupération. Nous étions tenus de remettre les questionnaires aux joueurs et revenir le lendemain les récupérer auprès de leurs entraîneurs.

Ceci explique le nombre de 90 questionnaires exploités.

II-6- Le traitement des données

Concernant les réponses recueillies suite aux questions ouvertes, nous avons fait le dépouillement en regroupant les réponses identiques par la méthode du pendu et pour les questions fermées nous avons présenté les réponses dans des tableaux.

Ainsi les réponses sont d'abord regroupées en fonction des joueurs, entraîneurs, dirigeants, arbitres et supporters, ensuite calculées en pourcentage par rapport aux totaux enregistrés au niveau de chaque joueur, entraîneur, dirigeant, arbitre, et supporter.

CHAPITRE III- PRESENTATION ET INTERPRETATION DES RESULTATS

Tableau récapitulatif de la répartition de la population cible.

Populations cibles	ni	%
Joueurs	30	33,34
Entraîneurs	10	11,11
Dirigeants	10	11,11
Arbitres	10	11,11
Supporters	30	33,33
Total	90	100

Commentaire du tableau sur la répartition de la population cible

Notre population comprend l'ensemble des acteurs du volley-ball à savoir : les joueurs, les entraîneurs, les dirigeants, les arbitres et enfin les supporters formant un noyau de 90 personnes questionnées.

L'ensemble des joueurs évolue dans le championnat élite national senior dans les clubs de Dakar. Ils sont répartis comme suit : 5 dames et 4 hommes du DUC (Dakar Université Club), 7 dames et 5 hommes de CSE (Compagnie Sahélienne des Entreprises), 9 hommes de l'ASFA (Association Sportive des Forces Armées).

Les dirigeants appartiennent à ces clubs : 3 au niveau de la CSE, 4 au niveau de l'ASFA, 1 du DUC, et enfin 2 au siège de la fédération de volley-ball.

Sur un total de 15 arbitres actifs, 10 ont pu être interrogés après les rencontres du championnat national 2010.

QUESTIONS DESTINEES AUX JOUEURS

Tableau 1 : Répartition des réponses à la question 1.

Question 1 : Quel est le niveau de pratique des arbitres ?

Niveau de pratique des arbitres	ni	%
Très bon	00	00
Bon	03	10
Moyen	06	20
Passable	15	50
Mauvais	06	20
total	30	100

Commentaire :

Concernant le niveau de pratique des arbitres nous notons 00% de très bien, cela veut dire que tous les joueurs pensent qu'ils n'ont pas effectivement le niveau, 10% des joueurs pensent que les arbitres ont un bon niveau de pratique. 20% estiment qu'ils ont un niveau moyen et la majorité des répondants (50%) affirment que ces derniers sont passables et 20% notent qu'ils sont mauvais.

Tableau 2 : Répartition des réponses à la question 2

Question 2 : Est-ce que l'arbitrage peut être un générateur de violence ?

Est-ce que l'arbitrage peut être un générateur de violence ?	ni	%
Oui	30	100
Non	00	00
total	30	100

Commentaire :

100% des joueurs pensent les problèmes de violence peuvent être occasionnés par l'arbitrage et cela peut s'expliquer par la prise de décision au niveau des fautes et 00% disent non.

Si un joueur commet une faute et que l'arbitre ne siffle pas cela peut pousser les supporters à réagir avec violence de même que le non maîtrise du règlement, du favoritisme, d'une mauvaise prise de décision entre autres.

Tableau 3 : Répartition des réponses à la question 3

Question 3 : êtes-vous satisfaits des arbitres lors des rencontres ?

Etes-vous satisfaites des arbitres lors des rencontres	ni	%
Très satisfait	00	00
Satisfait	01	3,33
Moyennement satisfait	02	6,67
Passablement satisfait	20	66,67
Pas du tout satisfait	07	23,33
total	30	100

Commentaire :

Nous notons 00% de très satisfait de la part des joueurs sur les arbitres et 3,33% des joueurs pensent être satisfait des arbitres lors des rencontres.

6,67% disent qu'ils sont moyennement satisfaits et 66,67% qui constituent la majorité des joueurs disent qu'ils le sont passablement. Les 23,33 disent qu'ils ne sont pas du tout satisfaits des arbitres.

Tableau 4 : Répartition des réponses à la question 4

Question 4 : Y a t-il souvent des fautes d'arbitrages lors des différentes rencontres ?

Fautes d'arbitrages	ni	%
Oui	30	100
Non	00	00
total	30	100

Commentaire :

Les 100% des joueurs interrogés disent qu'il y a souvent des fautes d'arbitrage lors des différentes rencontres et 00% disent non.

Les fautes les plus citées sont les suivantes :

- Manque de concentration (parfois un arbitre peut sanctionner un joueur en donnant un carton rouge à la place du jaune).
- Mauvaise prise de décision (mauvais jugement des fautes).

Exemple : La balle peut sortir du terrain et l'arbitre juge qu'elle est dedans.

- confusion totale dans leur manière de faire
- le favoritisme
- le manque d'expérience
- le manque de formation

Question 5 : Quelles solutions apportez-vous pour le développement de l'arbitrage au Sénégal ?

Nos enquêtés ont eu à faire des propositions pour le développement de l'arbitrage du volley-ball. Ces propositions peuvent être présentées comme suite :

- Il faut beaucoup de stages (3 stages nationaux au moins par an).
- Améliorer les conditions de formation des arbitres si possible faire recours à la vidéo.
- Organiser régulièrement des séminaires de recyclage.
- Motiver les arbitres et créer des tenues d'arbitrage.
- Il faut des réunions après chaque fin de journée de compétition. Exemple : les dimanches réunir les arbitres pour trouver des solutions pour le développement de l'arbitrage.

- Recruter des étudiants volontaires au niveau des instituts de sports comme l'INSEPS puis les former selon l'évolution du jeu.
- Faire des formations continues.

Les arbitres doivent avoir des séances d'entraînement ensuite évaluer.

Ces solutions peuvent contribuer au développement de l'arbitrage du volleyball au Sénégal.

QUESTIONS DESTINEES AUX ENTRAINEURS

Tableau I : Répétition des réponses à la question 1

Question 1 : Avez-vous été victime de mauvais arbitrage ?

Avez-vous été victime de mauvais arbitrage	ni	%
Souvent	06	60
Quelquefois	03	30
rarement	00	00
Jamais	01	10
total	10	100

Commentaire :

L'opinion de 60% des entraîneurs nous confirme qu'ils ont souvent été victimes de mauvais arbitrage.

Les 30% restant pensent être quelquefois victime et 00% rarement, 10 % disent jamais ils ont été victime de mauvais arbitrage.

Ces résultats peuvent-ils être justifiés par le manque de connaissance du règlement et de formation continue suivie de recyclage des arbitres ?

Tableau II : Récapitulation des réponses à la question 2

Question 2 : Estimez-vous que les arbitres ont une parfaite connaissance des règles ?

Estimez-vous que les arbitres ont une parfaite connaissance des règles	ni	%
Parfaitement	01	10
Bonne connaissance	03	30
moyennement	06	60
Peu	00	00
Pas du tout	00	00
Total	10	100

Commentaire :

10% des entraîneurs estiment que les arbitres connaissent parfaitement les règles.

30% pensent qu'ils ont une bonne connaissance.

La majorité des répondants soit 60% affirment que les arbitres ont une connaissance moyenne des règles.

Ceci est la conséquence de l'insuffisance des formations et des réunions de critique (feedback).

Tableau III : Répartition des réponses à la question 3

Question 3 : Avez-vous perdu des matchs pour faute d'arbitrage ?

Avez-vous perdu des matchs pour faute d'arbitrage	ni	%
Souvent	04	40
quelquefois	04	40
rarement	01	10
Jamais	01	10
total	10	100

Commentaire :

40% des entraîneurs pensent que les arbitres commettent souvent des fautes pendant les matchs. 40% pensent que ces erreurs, qui leur font perdre des victoires, sont commises quelquefois. 10% estiment que ces derniers leur font perdre rarement des matchs et 10% estiment qu'ils n'ont jamais perdu à cause des fautes d'arbitrage.

Tableau IV : Répartition des réponses à la question 4.

Question 4 : Vous est-t-il arrivé de faire des réclamations contre les arbitres ?

Vous est-t-il arrivé de faire des réclamations contre les arbitres ?	ni	%
Souvent	02	20
Quelquefois	06	60
rarement	00	00
Pas du tout	02	20
Total	10	100

Commentaire :

Nous constatons que 20% font souvent des réclamations contre les arbitres. 60% le font quelquefois, 00% rarement et les 20% restant ne le font pas du tout.

QUESTIONS DESTINEES AUX DIRIGEANTS

Tableau 1 : Répartition des réponses à la question 1

Question1 : Quelles sont les problèmes les plus fréquents auxquels les arbitres sont confrontés ? Pouvez-vous les classer par ordre ?

Classement des problèmes par ordre	ni	%
Faire des recyclages	04	40
Rémunération	02	20
Manque de maîtrise du règlement	01	10
Manque de formation	01	10
Fautes au filet	02	20
total	10	100

Commentaire :

Parmi les problèmes auxquels les arbitres sont confrontés le plus fréquemment nous avons :

- le manque de recyclage signalé par 40% des dirigeants.
- La rémunération des arbitres qui devrait être prise en compte est notée par 20% des dirigeants.
- Le manque de maîtrise du règlement noté par 10% des répondants.
- Le manque de formation rigoureuse remarqué par 10% des enquêtés.
- Les fautes au filet qui reviennent le plus souvent soulignées par 20% des dirigeants.

D'autres problèmes peuvent aussi être évoqués comme l'effectif des arbitres qui est restreint, l'agitation des joueurs et des entraîneurs lors des matchs, les fautes sur les balles de ligne, les fautes de pénétration et le suivi des arbitres. Ils ne sont pas évalués dans leur tâche.

Tableau 2 : Répartition des réponses à la question 2

Question 2 : Avez-vous jugé et sanctionné les arbitres pour avoir perdu ou gagné des matchs ?

Avez-vous jugé et sanctionné les arbitres pour avoir perdu ou gagné des matchs	ni	%
OUI	06	60
NON	04	40
TOTAL	10	100

Commentaire :

La majorité de cette population dont 60% affirme qu'ils ont jugé et sanctionné les arbitres pour avoir perdu ou gagné des matchs.

Ils disent qu'ils leur arrivent parfois de juger que c'est à cause de l'arbitre qu'ils ont perdu pour des fautes reconnues par l'équipe gagnante ; Les 40% disent non et soulignent que les arbitres sont jugés par leur président et notent que l'erreur est humaine.

Tableau 3 : Répartition des réponses à la question 3

Question 3 : Comment sont désignés les arbitres pour officier ?

Comment sont désignés les arbitres pour officier	ni	%
Par le président des arbitres	04	40
Par le fait de parler chacun la langue des équipes à officier	01	10
Sur la base de leur expérience et de leur neutralité	02	20
Par tirage au sort	01	10
Total	10	100

Commentaire :

Les arbitres sont désignés par le président des arbitres pensent 40% des dirigeants. 10% pensent à la langue des équipes à officier. Les 20% estiment que c'est sur la base de leur expérience et de leur neutralité qu'ils peuvent être désignés et 10% disent que c'est par tirage au sort.

Tableau 4 : Répartition des réponses à la question 4

Question 4 : Etes-vous satisfait du nombre d'arbitres ?

Etes-vous satisfait du nombre d'arbitres	ni	%
Très satisfait	00	00
Satisfait	01	10
Moyennement	05	50
Pas du tout	04	40
total	10	100

Commentaire :

Remarquons qu'aucun dirigeant ne dit très satisfait du nombre d'arbitres, 10% des dirigeants notent qu'ils ont satisfait, 50% qui constituent la majorité des répondants sont moyennement satisfaits de l'effectif des arbitres.

Les 40% affirment qu'ils ne sont pas du tout satisfaits du nombre d'arbitres.

QUESTIONS DESTINEES AUX ARBITRES

Tableau 1 : répartition des réponses à la question 1

Question 1 : Avez-vous été jugés et sanctionnés pour avoir fait perdre ou gagner des matchs ?

Avez-vous été jugé et sanctionné pour avoir fait perdre ou gagner des matchs	ni	%
Oui	03	30
Non	07	70
Total	10	100

COMMENTAIRE

30% des arbitres affirment qu'ils ont été jugés et sanctionné pour avoir fait perdre ou gagner des matchs. Les 70 % restants disent qu'ils n'ont pas été jugés et sanctionné.

Ils expliquent que certains joueurs disent qu'ils donnent des points à l'équipe adverse. Ils disent qu'ils sont aussi accusés d'être naïfs.

Question 2 : Quelles sont les problèmes d'arbitrage qui reviennent le plus souvent lors des rencontres ?

Commentaire :

Certains arbitres pensent que c'est surtout avec des entraîneurs et des joueurs qu'ils ont des problèmes car beaucoup ne maîtrisent pas le règlement. Il y a aussi les fautes au filet et de positionnement qui reviennent souvent.

On note des contestations sur des décisions de l'arbitre qui peut favoriser l'autre équipe.

Enfin le problème financier (les arbitres en parlent toujours lors des rencontres).

Tableau 3 : Répartition des réponses à la question 3

Question 3 : Avez-vous été agressé ou injurié ?

Avez-vous été agressé ou injurié	ni	%
Souvent	02	20
Quelquefois	05	50
rarement	00	00
Jamais	03	30
total	10	100

Commentaire :

Au regard de ce tableau, on s'aperçoit que 20% de cette population disent souvent agressés ou injuriés. On note que 50% le sont quelquefois.

30% estiment qu'ils n'ont jamais été agressés ou injuriés pendant les matchs. Nous avons remarqué que les arbitres ne sont pas sécurisés au moment des rencontres. Ce qui peut conduire à des tentatives d'agression ou d'injures contre eux.

Tableau 4 : Répartition des réponses à la question 4

Question 4 : Quels sont les problèmes soulignés par la fédération sur les arbitres lors des matchs?

Quels sont les problèmes soulignés par la fédération sur les arbitres lors des matchs?	ni	%
Formation	00	00
Motivation	06	60
Expérience	04	40
Total	10	100

Commentaire :

Aucun arbitre dit que les problèmes soulignés par la fédération s'expliquent par le manque de formation, 60% des questionnés confirment avoir eu des problèmes avec la fédération qui pense qu'ils ne sont pas motivés. 40% pensent qu'on leur reproche leur manque d'expérience lors des matchs. On peut noter qu'à ce niveau la formation n'est pas remise en cause.

Tableau 5 : Répartition des réponses à la question 5

Question 5 : pensez-vous que des joueurs ont une bonne connaissance de règlement ?

Les joueurs ont-ils une bonne connaissance de règlement ?	ni	%
Très bonne	00	00
Bonne	00	00
Moyennement	07	70
Peu	03	30
Pas du tout	00	00
Total	10	100

Commentaire :

70% des arbitres pensent que les joueurs maîtrisent moyennement le règlement alors que 30% pensent qu'ils le maîtrisent peu. Est-ce que cela peut s'expliquer par le fait que les joueurs n'ont pas la curiosité de revoir chaque fois les règles de jeu. Les entraîneurs devraient demander aux joueurs d'apprendre le règlement.

Tableau 6 : Répartition des réponses à la question 6

Question 6 : Vous a-t-on reproché de faire du parti pris ?

Vous a-t-on reproché de faire du parti pris	ni	%
Souvent	00	00
Quelquefois	06	60
Rarement	03	30
Jamais	01	10
Total	10	100

Commentaire :

60% affirme avoir été quelquefois l'objet de reproches, 30% disent rarement et 10% qu'ils ne l'ont jamais été.

Ces résultats montrent que les arbitres font toujours l'objet de reproches. On constate que l'environnement semble ne pas être favorable pour les eux. Ceci peut influencer l'évolution de l'arbitrage au Sénégal.

Tableau 7 : Répartition des réponses à la question 7

Question 7 : Estimez-vous travailler dans des conditions favorables et sécuritaires ?

Estimez-vous travailler dans des conditions favorables et sécuritaires	ni	%
Très sécuritaire	00	00
Sécuritaire	00	00
Moyennement	04	40
Peu	05	50
Pas du tout	01	10
Total	10	100

Commentaire :

On note que les conditions de sécurité ne sont pas du tout bonne (00%), 40% des arbitres estiment travailler dans des conditions moyennement favorables et sécuritaires. 50% estiment travailler dans des conditions peu favorables et sécuritaires et 10% disent ne pas l'être pas du tout.

La fédération doit en prendre acte et rectifier le tir

Tableau 8 : Répartition des réponses à la question 8

Question 8 : Avez-vous des regrets pour avoir pris des décisions inopportunes et injustes ?

Avez-vous des regrets pour avoir pris des décisions inopportunes et injustes ?	ni	%
Beaucoup	00	00
Souvent	00	00
Moyennement	03	30
Peu	06	60
Pas du tout	01	10
Total	10	100

Commentaire :

Au regard de ce tableau, 30% des arbitres affirment avoir eu des regrets pour avoir pris des décisions inopportunes et injustes. 60% le regrette peu et 10% n'ont aucun regret sur leurs décisions.

Les arbitres devraient être beaucoup plus concentrés pendant les rencontres pour ne pas avoir de regrets.

Tableau 9 : Répartition des réponses à la question 9

Question 9 : Estimez-vous avoir une totale maîtrise du règlement ?

Estimez-vous avoir une totale maîtrise du règlement	ni	%
Total	00	00
Bonne	10	100
Moyenne	00	00
Peu	00	00
Total	10	100

Commentaire :

La totalité des arbitres interrogés estiment qu'ils ont une bonne maîtrise du règlement. Nous pensons que le nombre insuffisant d'arbitres de la FSVB a conscience que l'avenir de notre sport passe par une bonne maîtrise du règlement pour hisser le niveau de l'arbitrage du volley-ball sénégalais.

Tableau 10 : Répartition des réponses à la question 10

Question 10 : Est-ce que les arbitres participent souvent à des stages ?

Participation au stage	ni	%
Le centre de développement organise des stages en collaboration avec la FSVB	02	20
La fédération organise des stages	04	40
Rarement	02	20
De manière irrégulière	02	20
Total	10	100

Commentaire :

20% pensent que le centre de développement organise des stages en collaboration avec la FSVB, 40% estiment que ces arbitres participent aux stages organisés par la fédération, 20% pensent que les arbitres participent rarement à des stages et 20% disent qu'ils y participent de manière irrégulière.

Tableau 11 : Récapitulation des réponses à la question 11

Question 11 : Depuis quand (années) n'avez-vous pas participé aux stages ?

Depuis quand (années) n'avez-vous pas participé aux stages ?	ni	%
2007	03	30
2009	02	20
2010	05	50
Total	10	100

Commentaire :

Ce tableau nous montre que 30% des arbitres n'ont pas participé aux stages depuis 2007, 20% depuis 2009 et 50% depuis le dernier stage d'arbitrage en janvier 2010.

Tableau 12 : Répartition des réponses à la question 12

Question 12 : Condition physique de l'arbitre. Vous entraînez-vous régulièrement ?

Condition physique de l'arbitre	ni	%
Une fois par semaine	00	00
Deux fois par semaine	04	40
Trois fois par semaine	06	60
Plus de trois fois par semaine	00	00
Total	10	100

Commentaire:

40% estime s'entraîner deux fois par semaine et 60% trois fois par semaine. Ce qui semble confirmer que la majorité des arbitres a une condition physique qui leur permettra de bien effectuer leur tâche comme il se doit.

QUESTIONS DESTINEES AU SUPPORTERS

Tableau I : Répartition des réponses à la question 1.

Question 1 : Avez-vous déjà assisté à un match de volley-ball ?

Avez-vous déjà assisté à un match de volley-ball ?	ni	%
Une fois	07	23,33
Plusieurs fois	23	76,67
TOTAL	30	100

Commentaire :

23,33% ont répondu avoir une seule fois assisté à un match de volley-ball. Les 76,67% autres disent y avoir assisté à plusieurs reprises.

Ces résultats montrent que les spectateurs, qui fréquentent les stades (les terrains de volley-ball), de manière plus ou moins assidue, deviennent de plus en plus importants.

Tableau II : Répartition des réponses à la question 2.

Question 2 : Etes-vous satisfait des arbitres sur les terrains de jeu ?

Etes-vous satisfait des arbitres sur les terrains de jeu ?	ni	%
Oui	18	60
Non	12	40
Total	30	100

Commentaire :

Dans ce tableau, nous avons constaté que 60% des supporters sont satisfait des arbitres sur les terrains de jeu. Ils justifient que les arbitres ont une maîtrise des lois et les règles de jeu et ils ont une expérience pour officier.

Les 40% restant disent qu'ils ne sont pas satisfaits.

On peut noter que ces supporters ont obtenu quelques notions du volley-ball.

Tableau III : Répartition des réponses à la question 3.

Question 3 : Comment jugez-vous le niveau des arbitres lors des rencontres ?

Le niveau des arbitres	ni	%
Très bon	02	06,67
Bon	12	40
Moyen	16	53,33
Faible	00	00
Total	30	100

Commentaire :

6,67% des supporters jugent que le niveau des arbitres du volley-ball est très bon. 40% souligne que le niveau est bon et la majorité (53,33%) les trouve moyens.

Cette remarque peut-il s'expliquer par le manque de stages d'arbitres et la non connaissance du règlement ?

Tableau IV : Récapitulation des réponses à la question 4.

Question 4 : Quelles sont les fautes d'arbitrage qui reviennent le plus souvent ?

Commentaire :

Parmi les fautes d'arbitrage que les supporters ont souligné nous avons :

- le manque de vigilance au niveau de la rotation
- les fautes de filet
- les fautes de lignes (fond, touche) et les fautes de zones
- problème d'appréciation du ballon quand il est rapide (smash) par les arbitres de ligne.
- Manque de concentration

Notons que le, manque de concentration et de vigilance explique les difficultés que les arbitres rencontrent souvent lors des matchs.

Tableau V : Répartition des réponses à la question 5.

Question 5 : Etes-vous d'accord avec les agressions et les injures des spectateurs ?

Agressions et injures des spectateurs	ni	%
Souvent	03	10
Quelquefois	06	20
Rarement	16	53,33
Pas du tout	05	16,67
Total	30	100

Commentaire :

10% des supporters disent être souvent d'accord avec les agressions et injures contre les arbitres, 20% disent quelquefois, 53,33% affirment avoir eu à le faire mais rarement et 16,67% soulignent ne l'avoir pas du tout fait.

Question 6 : Quelles solutions proposez-vous pour le développement de l'arbitrage au Sénégal ?

Commentaire :

Pour essayer de trouver des solutions à ces multiples problèmes, nos sujets ont eu à faire des propositions qui ont pour but essentiel de contribuer au développement de l'arbitrage du volley-ball au Sénégal.

Ces propositions peuvent être énumérées comme suite :

- faire des stages théoriques et pratiques
- faire une formation au niveau national, dans les écoles, les centres de formation sportive et aussi la décentralisation du volley-ball dans les régions.
- Pousser les amateurs de volley-ball à apprendre les lois, et les règles de la discipline ici au Sénégal.
- Faire des conférences sur l'arbitrage.
- Organiser des matchs de volley-ball afin que la population puisse s'intéresser à cette discipline.
- Une formation en Europe ainsi qu'en Afrique et au Sénégal en faisant souvent des stages pratiques.
- Apprentissage des lois et des notions du jeu.
- Les arbitres devraient respecter les consignes et le règlement du volley-ball et juger correctement les fautes.

DISCUSSIONS GENERALES

DISCUSSION

I- JOUEURS

Pour les joueurs, l'ensemble des problèmes soulignés relève de l'arbitrage. Selon les réponses apportées, 50% des joueurs notent que le niveau de pratique des arbitres est passable (cf. tableau 1 page 26). Ceci montre le manque d'amélioration des conditions de formation des arbitres. Si 100% des joueurs affirment que l'arbitrage peut être un générateur de violence par faute de mauvaise prise de décision entre autres (cf. tableau 2 page 27), 66,67% de joueurs notent qu'ils sont passablement satisfait des arbitres lors des rencontres (cf. tableau 3 page 27). Cela voudrait dire que quelque part les arbitres ne maîtrisent pas le règlement. 100% des joueurs disent qu'il y a souvent des fautes d'arbitrage (cf. tableau 4 page 28).

II- ENTRAINEURS

60% des entraîneurs ont souvent été victimes de mauvais arbitrage (cf. tableau 1 page 29). Les 60% des entraîneurs notent que les arbitres connaissent moyennement les règles (cf. tableau 2 page 29). Ceci pourrait être la conséquence de l'insuffisance de formations et des réunions de critique.

Pour la question relative aux pertes de matchs, on note une égalité de réponse ; 40% des entraîneurs disent souvent et les 40% autres notent qu'ils leur arrivent quelquefois de perdre des matchs par faute d'arbitrage. (cf. tableau 3 page 30). Ces pertes pourraient s'expliquer par le favoritisme et le manque de stages et de recyclage des arbitres.

Les 60% des entraîneurs disent qu'ils font quelquefois des réclamations contre les arbitres (cf. tableau 4 page 30). C'est que quelque part l'arbitrage a de vrais problèmes qui méritent d'être posés.

III- DIRIGEANTS

Les 40% des dirigeants notent qu'il faut faire du recyclage pour les arbitres (cf. tableau 1 page 31), ce qui leur permettrait d'avoir une bonne connaissance du règlement. 60% des dirigeants disent qu'ils ont jugé et sanctionné les arbitres pour faire perdre ou gagner des matchs (cf. tableau 2 page 32)

Concernant la désignation des arbitres, 40% des dirigeants estiment qu'ils le sont par leur président (cf. tableau 3 page 32).

Les 50% des dirigeants notent une moyennent satisfaction du nombre des arbitres (cf. tableau 4 page 33). Cette remarque peut s'expliquer par le manque de formation des arbitres.

IV- ARBITRES

Les 70% des arbitres disent qu'ils n'ont pas été jugé et sanctionné pour avoir fait perdre ou gagner des matchs (cf. tableau 1 page 33). Cela peut s'expliquer s'ils maîtrisent le règlement.

Pour la question 2 qui ne nécessite un tableau, diverses réponses ont été données ; le manque de maîtrise du règlement au niveau des entraîneurs et joueurs, les fautes de filet et de positionnement, la contestation de leur décision et leur indemnité qui est très faible.

50% des arbitres disent qu'ils ont quelquefois été agressés ou injuriés (cf. tableau 3 page 34). Ce qui explique que les décisions des arbitres soient toujours contestées sans compter le manque de sécurités lors des rencontres.

Les 60% des arbitres confirment que les problèmes soulignés par la fédération se trouvent au niveau de la motivation (cf. tableau 4 page 34).

70% des arbitres estiment que les joueurs connaissent moyennement le règlement (cf. tableau 5 page 35). Il est nécessaire que les joueurs apprennent les règles du jeu qui leurs permettront de savoir comment contester.

Les 60% d'arbitres disent avoir été quelquefois l'objet de reproche pour avoir fait du parti pris (cf. tableau 6 page 35). Ce qui explique que l'environnement n'est pas favorable pour les arbitres.

50% des arbitres estiment travailler dans des conditions peu favorables et sécuritaires cf. tableau 7 page 36). Est-ce nécessaire un tel sacrifice ?

60% des arbitres estiment ne pas avoir de regrets pour avoir pris des décisions jugées inopportunes et injustes par les autres (cf. tableau 8 page 36).

100% des arbitres disent qu'ils ont une bonne maîtrise du règlement (cf. tableau 9 page 37). Ce qui nous conduit à dire que les arbitres de la FSVB se mobilisent pour faire de bonnes prestations.

Concernant la participation aux stages organisés par la fédération, 40% des arbitres disent qu'ils y participent (cf. tableau 10 page 37). La grande

partie (50%) des arbitres note que leur dernière participation à un stage remonte au 15/02/2010 (cf. tableau 11 page 38).

Dans le domaine de la condition physique, 60% des arbitres disent qu'ils s'entraînent trois fois par semaine. Ce qui explique que la majorité des juges se préparent physiquement pour pouvoir tenir lors des matchs.

V- SUPPORTERS

Les 76,67% des supporters interrogés disent qu'ils ont plusieurs fois assisté aux matchs de volley-ball (cf. tableau 1 page 39).

Ce qui explique que la population s'intéresse petit à petit au volley-ball.

60% des supporters estiment être satisfait des arbitres sur les terrains de jeu (cf. tableau 2 page 39). Ce qui montre que les arbitres font des efforts pour améliorer leur niveau de connaissance du règlement.

Les 53,33% des supporters disent que le niveau des arbitres est moyen (cf. tableau 3 page 40). Il est nécessaire d'organiser des séminaires et tournois pour que les arbitres s'habituent aux rencontres avec maîtrise du règlement.

Concernant la question 4 qui ne nécessite pas un tableau, différentes réponses ont été notées ; il y a les fautes de filet, les fautes de lignes, (cf. commentaire page 40).

53,33% des supporters disent qu'ils profèrent des injures et agressent les arbitres mais rarement (cf. tableau 5 page 41) pour les pousser à faire attention sur leur prise de décision.

Le commentaire de la question 6 nous fait part des solutions proposées par les supporters (cf. commentaire page 41).

Ces solutions permettront le développement de l'arbitrage du volley-ball au Sénégal.

CONCLUSION GENERALE

CONCLUSION

L'objectif de notre travail était d'étudier la problématique de développement de l'arbitrage du volley-ball au Sénégal.

Pour ce faire, nous avons choisi des clubs de Dakar où est concentrée la majorité des équipes évoluant en première division (D1).

En somme, il s'agissait pour nous d'analyser l'insuffisance des arbitres du volley-ball sénégalais.

Les raisons qui nous avaient poussées à faire un travail sur ce thème sont :

L'importance que nous accordons à l'arbitrage, permettant l'utilisation à bon escient de la discipline et aussi permettant l'harmonisation du jeu.

Enfin la volonté d'apporter une modeste contribution à la sensibilisation des arbitres pour ce qui ne connaissent pas la discipline.

Nous avons mené une enquête auprès des clubs de première division de Dakar. Quatre vingt dix (90) répondants (joueurs, entraîneurs, dirigeants, arbitres et supporters) âgés de 20 à 50 ans.

Les résultats de notre enquête nous ont permis d'aboutir aux conclusions suivantes :

- le nombre insuffisant des arbitres de volley-ball au Sénégal qui est de 83,33% dans toute l'étendue du pays.
- Les moyens employés pour la multiplication du nombre d'arbitres et la sensibilisation des pratiquants en (dotation de documents, organisation de stages de recyclage) sont insuffisants.

La presque totalité des enquêtés de notre population du volley-ball affirment le manque d'arbitres au Sénégal.

En définitive, il semble important pour tout acteur de la discipline (entraîneurs, dirigeants et arbitres) d'être au courant du petit nombre d'arbitres du volley-ball afin de mieux prendre en compte leur prestation.

Il s'agit de chercher à maîtriser les stratégies de jeu dans une claire conscience des finalités qui sont à la base des nouveaux changements des règles.

A ce titre rappelons que ces finalités sont de plusieurs ordres : la réduction du temps de jeu et les modifications arbitrales afin de s'adapter aux exigences des masses média.

C'est ainsi que pour avoir un effectif important de la part des arbitres, l'organisation des stages, la formation continue ainsi que le recyclage sont des solutions qui permettraient le développement de l'arbitrage au Sénégal.

Il paraît ainsi nécessaire d'être conscient de l'importance des règles pour d'une part susciter l'émotion des pratiquants et d'autre part transformer leur savoir faire.

Le succès d'un arbitre est maintenant temporairement influencé par un facteur supplémentaire : capacité d'adaptation aux nouvelles règles et au public.

Joueurs, entraîneurs, dirigeants, arbitres et supporters devront prouver leur efficacité en situation de pression plus grande provoquée par le rythme du jeu.

Cependant il faut admettre que l'évolution de l'arbitrage en ce sens semble irréversible ; dans le cas contraire le cumul des contraintes aboutirait à la rupture de l'équilibre ; situation d'échec, perte de rendement, dislocation du groupe...

Mais la prise en considération et l'exploitation des variables psychologiques n'ont pas pour seul effet de prévenir les crises ; d'autres bénéfiques peuvent en être escomptés : régulation affective de l'effort, harmonisation du contexte de travail.

Cette énumération indique qu'il serait bon pour nos arbitres d'attacher une grande importance à certains aspects du jeu : la vigilance, la concentration et la neutralité qui peuvent être des fondements essentiels pour bien officier.

A partir de ce moment on pourra parvenir à un jeu beaucoup plus équilibré.

Puisse cette ébauche de recherche contribuer en partie à combler l'insuffisance des arbitres, à apporter des solutions pour le développement de l'arbitrage du volley-ball au Sénégal et à favoriser une nouvelle mentalité.

En outre, offrir à toute la population de cette discipline, les motivations nécessaires et suffisantes pour une pratique de masse d'arbitres du volley-ball.

PERSPECTIVES

Notre étude systématique qui s'est penchée sur l'arbitrage du volley-ball au Sénégal, nous amène à faire des propositions et éventuellement de dégager des perspectives d'avenir pour un meilleur rendement de l'aspect intellectuel comportemental de nos arbitres.

Nous ne pouvons pas faire de suggestions sans citer DE BETTIGNIES H.C qui affirme que :

« La nécessité d'un effort de développement se fait sentir mais le démarrage se révèle difficile. Se lancer dans une telle opération, c'est en effet accepter un Processus qui exige non seulement un engagement total du système mais aussi un effort de renouvellement de longues haleines. Sans doute certains aspects du développement se font dans un projet avec un début et une fin bien marquée. Mais dans l'ensemble le développement n'est pas un effort unique, spécifique, accès sur l'exécution d'une seule tâche. Il consiste au contraire à mettre tout en œuvre pour faire fonctionner plus efficacement l'organisation, et ce avec l'aide de tous ces collaborateurs.

Sous ce rapport, l'engagement requis va plus loin que celui qu'exiger le perfectionnement des dirigeants ».

Le sport en général et le volley-ball en particulier considéré comme pratique sociale devient une revendication, une exigence d'une vie de qualité.

A l'aube d'une nouvelle saison de compétition, nous nous demandons comment les récents changements de règles durant cette dernière décennie et particulièrement durant le 31^e congrès mondial de la F.I.V.B pour 2009-2012, vont influencer le sport qu'ont adore ainsi que l'entraînement des joueurs qui le pratiquent.

Cela s'explique peut être par le fait que très peu de personnes ont pratiqué ou organisé une évaluation des nouvelles règles, sauf peut être l'application de celles-ci lors des compétitions régionales, nationales et internationales.

Des écoles de formation d'arbitres de volley-ball au niveau de la petite catégorie devaient être créés par la FSVB.

Le recrutement des jeunes se fera à bas âge et étape par étape à l'image de la formation du joueur, le jeune arbitre aura une formation à long terme.

Pour cela, la FSVB doit se mettre en rapport avec les écoles primaires pour créer des animations sportives avec les techniciens disponibles de la direction technique nationale (DTN).

Cela permettra d'augmenter la popularité du volley-ball dans la mesure où, beaucoup de jeunes sont intéressés par la découverte et la pratique de la discipline.

Dans le cadre de leur formation l'accent sera mis sur :

La formation technique, psychologie, perceptive et physique.

La formation technique permettra la connaissance du code de jeu, la maîtrise des gestes et des signes de communication ;

La formation psychologie qui permettra la connaissance des facteurs qui pourront affecter leur prestation ;

La formation perceptive quant à elle permettra de leur préciser leurs secteurs d'observation, d'enrichir leur connaissance des situations de jeu par une pratique de base et déceler les infractions possibles dans ces secteurs.

Enfin, la formation physique qui pourrait aider les arbitres à tenir tout le match sans trop se fatiguer et également d'être plus près de l'action.

La formation (recyclage) des anciens arbitres est cependant incomplète. On note une absence de fiche d'observation de leur prestation, le bénéfice de séminaires de recyclage objectif et également de formation relative à la pratique du jeu de volley-ball.

Cette situation entraîne une évaluation subjective des arbitres, une mauvaise information sur les nouvelles modifications apportées aux règles de jeu mais surtout un manque d'harmonie et une meilleure interprétation de certaines situations de jeu.

Un autre problème évoqué est le manque de séminaires de recyclage. Les moyens faisant défaut, il est possible pour les arbitres de se rencontrer un après midi dans le mois, emprunter une télé, une vidéo et une cassette de volley-ball.

Chaque arbitre, au cours de la visualisation d'une séquence de jeu prendra des notes qui seront évaluées à la fin de la séance. Un débat sera lancé et chaque arbitre donnera son point de vue par rapport aux situations difficiles visionnées.

A la fin de la saison une moyenne des notes d'observation et des notes de la pratique arbitrale permettrait de constituer un classement plus objectif et d'harmoniser les interprétations.

Cependant même si l'harmonie est parfaite, la sécurité des arbitres doit être assurée.

La Fédération Sénégalaise de Volley-ball (FSVB), puisqu'elle impose aux clubs une assurance doit tendre plutôt vers l'autonomie des arbitres pour éviter toute polémique quand à leur appartenance à un club donné.

Mais face au manque de moyens, chaque arbitre peut se faire établir par un club une licence, pour bénéficier de son assurance. Il sera chargé à son tour, d'assister hebdomadairement aux entraînements de ce club, pour leur permettre

de mieux maîtriser les règles de jeu et des modifications qui sont apportées à celles-ci.

D'autre part, la fédération sénégalaise de volley-ball doit collaborer avec la police la plus proche de toutes les aires de jeux homologués ou les rencontres se pratiquent.

Il faudrait aller vers les commissaires et informer le ministre de l'intérieur avec une programmation bien respectée des rencontres pour permettre aux forces de l'ordre de couvrir toutes les rencontres.

Ainsi, les arbitres se sentiront plus protégés et les prestations meilleures.

Ensuite, il faudra également que la désignation des arbitres se fasse en fonction des grades et en rapport avec le niveau de compétition.

Les arbitres régionaux officieront les championnats régionaux ;

Les arbitres nationaux et internationaux officieront le championnat élite et la coupe du Sénégal.

L'objectif essentiel de la Commission Centrale des Arbitres (C.C.A) est de :

- permettre au maximum de candidats arbitres internationaux de devenir des titulaires
- un stage d'arbitres régionaux a été organisé au début de la saison 2010 avec près de 25 candidats.
- Multiplier les stages sur l'étendue du territoire
- Augmenter significativement la masse critique des arbitres au Sénégal avec comme objectif d'avoir au moins 50 arbitres d'ici 2012.

Cependant, face au nombre insuffisant d'arbitres au sein de la Commission Centrale des Arbitres (CCA), ceux qui sont disponibles devraient être bien motivés pour les maintenir toujours actifs.

Des sponsors doivent être trouvés pour doter ces arbitres en équipement sportif et hausser le taux des indemnités.

Cela permettra d'augmenter le nombre d'adhérents.

BIBLIOGRAPHIE

- 1- BOISSY Prosper (2004) Mémoire de maîtrise (INSEPS) « Conséquences des nouvelles règles sur les comportements techniques et tactiques des joueurs de volley-ball au Sénégal : cas des clubs de Dakar »
- 2- GAYE A. Badiane (2008) Mémoire de maîtrise (INSEPS) « L'arbitrage féminin au niveau du Handball sénégalais : problèmes et perspectives ; cas de la région de Dakar »
- 3- Henri-Irénée Marrou, Pierre Parlebas et Pierre de Coubertin : In G. Dominique Baillet : les grands thèmes de la sociologie du sport ; collection « logiques sociales ».
- 4- Le Football et ses Règles : comprendre l'arbitrage ; Edition 1994
- 5- Le petit robert de l'arbitrage ; ligue Alsace Handball
- 6- MENDY Christian. E (1986) Mémoire de maîtrise (INSEPS) « Politique et action de développement de l'arbitrage du handball »
- 7- NIASSY Daouda (2007) Mémoire de maîtrise (INSEPS) « le volley-ball dans la commune de Ziguinchor et ses perspectives de développement »
- 8- Paul Gaumet : Initiation au volley-ball ; Edition BORNEMANN-15, Rue de Tournon- Paris.
- 9- PHILLIPE Blain : De l'apprentissage à la compétition de haut niveau (vigot)
- 10- SAMB Youssouf (2002) Mémoire de maîtrise (INSEPS) « Arbitrage du Handball au Sénégal : problématiques liés à la violence et perspectives »
- 11- STATUTS FSVB (Fédération Sénégalaise de Volley-ball)
- 12- [Whttp/fr. wikipedia-org/wiki/arbitre/sport](http://fr.wikipedia.org/wiki/arbitre/sport)

ANNEXES

THEME : Problématique de développement de l'arbitrage du volley-ball au Sénégal.

UNIVERSITE CHEICKH ANTA DIOP DE DAKAR
Institut National Supérieur de l'Education Populaire et du Sport (INSEPS)
Madou Diallo Maîtrise ès STAPS
Tel : 77 540 76 58

Ce questionnaire entre dans le cadre d'un mémoire de maîtrise ès sciences et techniques de l'activité physique et du sport (STAPS). Il est destiné à la population du volley-ball

NB : Mettre une croix dans la cage de votre choix

Identifiant : Age Sexe

Profession :

Niveau Instruction :

Sans Instruction Enseignant Secondaire Ecole Coranique

Ecole Primaire Enseignant Supérieur Formation Professionnelle

Statut :

Joueur

Expérience sportive :

Année de pratique en tant que :

Joueur

Ans

Questions destinées aux joueurs

I- Quel est le niveau de pratique des arbitres ?

Très bon Bon Moyen Passable Mauvais

II- Est-ce que l'arbitrage peut être un générateur de violence ?

Oui ; non ; pourquoi ?

.....
.....

III- Etes vous satisfait des arbitres lors des rencontres ?

Très bien Bon Moyennement Passablement Pas du tout

IV- Y a t-il souvent des fautes d'arbitrages lors des différentes rencontres ?

OUI NON

Si oui pouvez-vous en énumérer ?

V- Quelles solutions apportez-vous pour le développement de l'arbitrage au Sénégal ?

.....
.....

THEME : Problématique de développement de l'arbitrage du volley-ball au Sénégal.

UNIVERSITE CHEICKH ANTA DIOP DE DAKAR
Institut National Supérieur de l'Education Populaire et du Sport (INSEPS)
Madou Diallo Maîtrise ès STAPS
Tel : 77 540 76 58

Ce questionnaire entre dans le cadre d'un mémoire de maîtrise ès sciences et techniques de l'activité physique et du sport (STAPS). Il est destiné à la population du volley-ball

NB : Mettre une croix dans la cage de votre choix

Identifiant : Age Sexe

Profession :

Niveau Instruction :

Sans Instruction Enseignant Secondaire Ecole Coranique

Ecole Primaire Enseignant Supérieur Formation Professionnelle

Statut :

Entraîneur

Expérience sportive :

Année de pratique en tant que :

Entraîneur

Ans

Questions destinées aux entraîneurs :

1- Avez-vous été victime de mauvais arbitrage ?

Souvent quelque fois rarement jamais

2- Estimez- vous que les arbitres ont une parfaite connaissance des règles ?

Parfaitement bonne connaissance moyenne peu pas du tout

3-Avez- vous perdu des matchs pour faute d'arbitrage ?

Souvent quelque fois rarement jamais

4- Osez- vous t-il arriver de faire des réclamations contre les arbitres ?

Souvent fois rarement pas du tout

THEME : Problématique de développement de l'arbitrage du volley-ball au Sénégal.

UNIVERSITE CHEICKH ANTA DIOP DE DAKAR
Institut National Supérieur de l'Education Populaire et du Sport (INSEPS)
Madou Diallo Maîtrise ès STAPS.
Tel : 77 540 76 58

Ce questionnaire entre dans le cadre d'un mémoire de maîtrise ès sciences et techniques de l'activité physique et du sport (STAPS).Il est destiné à la population du volley-ball

NB : Mettre une croix dans la cage de votre choix

Identifiant : Age Sexe

Profession :

Niveau Instruction :

Sans Instruction	Enseignant Secondaire	Ecole Coranique
Ecole Primaire	Enseignant Supérieur	Formation Professionnelle

Statut :

Dirigeant

Expérience sportive :

Année de pratique en tant que :

Dirigeant

Ans

Questions destinées aux dirigeants

1-Quels sont les problèmes les plus fréquents auxquels les arbitres sont Confrontés ? Pouvez-vous les classer par ordre ?

.....
.....

2-Avez-vous jugé et sanctionné les arbitres pour avoir perdre ou gagner les matchs ?

.....
.....

3-Comment les arbitres sont désignés pour officier ?

.....
.....

4-Etes-vous satisfait du nombre d'arbitres ?

Très satisfait satisfait moyennement pas du tout

THEME : Problématique de développement de l'arbitrage du volley-ball au Sénégal.

UNIVERSITE CHEICKH ANTA DIOP DE DAKAR
Institut National Supérieur de l'Education Populaire et du Sport (INSEPS)
Madou Diallo Maîtrise ès STAPS
Tel : 77 540 76 58

Ce questionnaire entre dans le cadre d'un mémoire de maîtrise ès sciences et techniques de l'activité physique et du sport (STAPS). Il est destiné à la population du volley-ball

NB : Mettre une croix dans la cage de votre choix

Identifiant : Age Sexe

Profession :

Niveau Instruction :

Sans Instruction Enseignant Secondaire Ecole Coranique

Ecole Primaire Enseignant Supérieur Formation Professionnelle

Statut :

Arbitre

Expérience sportive :

Année de pratique en tant que :

Arbitre

Ans

Questions destinées aux arbitres

1- Avez-vous été jugé et sanctionné pour avoir perdu ou gagné les matchs ?

Oui Non

Si Oui pourquoi ?

.....
.....
.....

2- Quels sont les problèmes d'arbitrages qui reviennent le plus souvent lors des rencontres ?

.....
.....
.....

3- Avez-vous été agressé ou injurié ?

Souvent quelque fois rarement jamais

4- Avez-vous eu des problèmes avec la fédération lors des matchs ?

Si oui pouvez-vous citer la nature des problèmes ?

Formation motivation expérience

5- Que pensez-vous des joueurs ? Ont-ils une bonne notion de règlement ?

Très bonne bonne moyennement peu pas du tout

6- Vous a-t-on reproché pour faire du parti pris ?

Souvent quelque fois rarement jamais

7- Estimez-vous travailler dans des conditions favorables et sécuritaires ?

Très sécuritaire sécuritaire moyennement peu pas du tout

8- Avez-vous des regrets pour avoir pris des décisions inopportunes et

Injustes ?

Beaucoup souvent moyennement peu pas du tout

9- Estimez-vous avoir une totale maîtrise du règlement ?

Totale bonne moyenne peu

10- Est-ce que les arbitres participent souvent à des stages ?

.....
.....
.....

11- Depuis quand (années) vous n'avez pas participé aux stages ?

.....

12- Condition physique de l'arbitre

Entraînez- vous régulièrement ?

Une fois par semaine deux fois par semaine trois fois par semaine

plus de trois fois par semaine

THEME : Problématique de développement de l'arbitrage du volley-ball au Sénégal.

UNIVERSITE CHEICKH ANTA DIOP DE DAKAR
Institut National Supérieur de l'Education Populaire et du Sport (INSEPS)
Madou Diallo Maîtrise ès STAPS
Tel : 77 540 76 58

Ce questionnaire entre dans le cadre d'un mémoire de maîtrise ès sciences et techniques de l'activité physique et du sport (STAPS). Il est destiné à la population du volley-ball

NB : Mettre une croix dans la cage de votre choix

Identifiant : Age Sexe

Profession :

Niveau Instruction :

Sans Instruction Enseignant Secondaire Ecole Coranique
Ecole Primaire Enseignant Supérieur Formation Professionnelle

Statut :

Supporters

Expérience sportive :

Année de pratique en tant que :

Supporters

Ans

Questions destinées aux supporters

I- Avez-vous déjà assisté un match de volley-ball ?

Si oui combien de fois ?

-une fois

- plusieurs fois

II- Etes-vous satisfait des arbitres sur les terrains de jeu ?

Oui ; non pourquoi ?

III- Comment jugez-vous le niveau des arbitres lors des rencontres ?

- Très bon bon Moyen faible

IV- Quels sont les fautes d'arbitrages qui reviennent le plus souvent ?

.....
.....

V- Etes-vous d'accord avec les agressions et les injures des spectateurs ?

Souvent quelque fois rarement pas du tout

VI- Quelles solutions proposez-vous pour le développement de l'arbitrage au Sénégal ?

.....
.....